



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 17 mai 2016 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale
Secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Directeur des
Travaux publics : Monsieur Roch Hamel

Directeur du service
Des incendies : Monsieur Alain Roy

Directeur de l'urbanisme
Et de l'émission des permis : Monsieur Oumar Dia

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 6 citoyens qui assistent à la séance publique du Conseil de ville.

ORDRE DU JOUR

MOT D'OUVERTURE:

0.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

1.0 PROCÈS-VERBAUX

1.1 Adoption du procès-verbal du 2 mai 2016;

2.0 ADMINISTRATION FINANCE:

- 2.1 Adoption des états financiers au 31 déc. 2015 du site d'enfouissement sanitaire d'Asbestos;
- 2.2 Décision sur l'offre d'achat reçue pour le 52, Daniel Johnson – **Reportée pour discussion en atelier**
- 2.3 Conditions à réaliser pour la signature d'une promesse de vente pour l'immeuble de la Caisse Desjardins – projet d'incubateur industriel ;

3.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Autorisation pour une formation pour le dépôt électronique des certificats à la taxation (1 275\$);
- 3.2 Emploi Été Canada – octroi d'une subvention pour 3 étudiants à l'été 2016 (*information*) ;
- 3.3 ADMQ – Autorisation pour inscription de la directrice générale au congrès 2016 (503\$) ;

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

- 4.1 29-31, rue du Carmel, suivi de dossier suite à l'envoi de l'offre d'achat ;
- 4.2 Attribution du contrat pour la fourniture et l'installation de modules de skate park ;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

5.0 VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1 Attribution du contrat pour le débroussaillage 2016 :
- 5.2 Attribution du contrat pour le fauchage 2016 :
- 5.3 Contrat d'entretien d'une portion du terrain du réservoir à M. Gaétan Desrochers (325\$)
- 5.4 PAARRM 2016-2017 : Confirmation du montant du budget discrétionnaire de la députée, Mme Karine Vallières pour Danville (37 351\$) et détermination des travaux qui seront effectués ;

6.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

- 6.1 CPTAQ – Ferme Blondeau 2000 Inc. – demande pour un lotissement et une aliénation de lots situés en zone agricole ;
- 6.2 Retour sur le dossier de M. Louis et Mme Maria Paquet – vente d'une parcelle de lot à 1\$ ou à 1\$/pi²;

7.0 SERVICE INCENDIE

- 7.1 Adoption du règlement d'emprunt 159-2016 décrétant un emprunt de 250 000\$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie ;

8.0 DEMANDES DIVERSES

- 8.1 Pneus Vachon – demande d'appui afin que la municipalité fasse pression auprès des distributeurs internet afin que la municipalité soit mieux desservie au niveau des services haute vitesse
- 8.2 Mme Marilou Ferlandt – Utilisation d'un local pour la réalisation d'un projet artistique durant tout le mois de juin ;
- 8.3 Corporation de l'étang Burbank – demande de soutien financier pour la journée Portes ouvertes;
- 8.4 Société d'histoire du comté de Richmond – relance pour une demande de soutien financier pour le projet de création d'un musée pour la société dans le Manse ;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

9.0 CORRESPONDANCE (pour information)

- 9.1 Mme Lucie Cormier – Information sur les coupures du programme « Fondation bon départ »
- 9.2 Légion Royale Canadienne Filiale 15, Richmond : invitation à la parade de la Fête du Canada le dimanche 3 juillet 2015 à 14h00 sur le rue Adam à Richmond
- 9.3 MAMROT – Autorisation pour le règlement d'emprunt 156-2016 autorisant un emprunt de 100 000\$ pour l'acquisition d'équipements de voirie (pick-up, remorque et loader)
- 9.4 Fondation du CSSS des Sources – Campagne de financement régionale ;
- 9.5 Les Partenaires de la Petite Enfance – lancement de deux outils pour faciliter l'entrée à la maternelle
- 9.6 Cœur villageois – Confirmation que Danville est officiellement reçu « Cœur villageois »

10.0 VARIA

- 10.1 OTJ – Entrevues pour les animateurs de cet été ;
- 10.2 Attribution du contrat pour l'achat d'une remorque pour rouleau d'asphalte ;

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

MOT D'OUVERTURE;

201-2016-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que soumis.

ADOPTÉ.

PROCÈS-VERBAUX

202-2016-Adoption du procès-verbal du 2 mai 2016;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 2 mai 2016 est adopté tel que soumis, l'ensemble des élus ayant eu l'opportunité de le lire et de le commenter avant la présente séance.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION FINANCE:

203-2016-Adoption des états financiers au 31 déc. 2015 du site d'enfouissement sanitaire d'Asbestos;

Suite à la présentation que le maire, monsieur Michel Plourde, a fait des états financiers au 31 décembre 2015 du site d'enfouissement sanitaire d'Asbestos, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que ceux-ci soient acceptés tel que présentés et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la MRC des Sources.

ADOPTÉ.

Décision sur l'offre d'achat reçue pour le 52, Daniel Johnson – Reportée pour discussion en atelier

Conditions à réaliser pour la signature d'une promesse de vente pour l'immeuble de la Caisse Desjardins – projet d'incubateur industriel ;

Avant de procéder à la signature de cette promesse de vente, il est impératif que la clause « aux risques et périls de l'acheteur » soit retirée et que la vente soit effectuée avec la garantie légale de qualité.

ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

204-2016-Autorisation pour une formation pour le dépôt électronique des certificats à la taxation (1 275\$);

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville autorise la tenue d'une journée de formation au coût de 1 275\$ plus les taxes applicables offerte par Acceo Solution sur le dépôt électronique des certificats à la taxation, le tout considérant l'économie de temps importante qui sera réalisée suite à la mise en place de cette procédure ainsi que la limitation des risques d'erreurs associées à la transcription manuelle des informations inscrites au nouveau certificat.

ADOPTÉ.

Emploi Été Canada – octroi d'une subvention pour 3 étudiants à l'été 2016 (information)

À titre d'information, il est mentionné que suite à la demande d'aide financière présentée à Emploi Été Canada 2016, la Ville de Danville a obtenu une subvention salariale pour 2 animateurs de l'OTJ ainsi que pour 1 sauveteur de la piscine municipale. La Ville de Danville a reçu une subvention salariale de plus que par les années passées.

206-2016-ADMQ – Autorisation pour inscription de la directrice générale au congrès 2016 (503\$) ;

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville autorise l'inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ qui aura lieu les 15-16 et 17 juin prochain, et que les frais afférents à la participation de la directrice à ce congrès soient défrayés par la municipalité, notamment les frais d'inscription au montant de 503\$, plus taxes, ainsi que les frais de transport, hébergement et repas.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION DIVERS

207-2016-Immeuble sis au 29-31, rue du Carmel, suivi de dossier suite à l'envoi de l'offre d'achat ;

ATTENDU QUE le 2 mai dernier, le Conseil de ville a adopté la résolution 198-2016 afin de faire une offre d'achat formelle pour l'immeuble sis au 29-31, rue du Carmel à Danville, le tout considérant l'approbation par le MAMOT du règlement d'emprunt de la municipalité pour les travaux d'acquisition et de démolition de cet immeuble ;

ATTENDU QUE le propriétaire avait jusqu'au vendredi 13 mai pour accepter l'offre d'achat effectué par la Ville de Danville ;

ATTENDU QUE le délai s'est écoulé et que le propriétaire de l'immeuble n'a pas obtenu l'autorisation de son créancier hypothécaire pour la levée de l'hypothèque grevant l'immeuble ;

ATTENDU QUE le propriétaire n'entend toujours pas faire les travaux requis par la municipalité sur cet immeuble et que la structure de ce dernier constitue toujours une préoccupation importante pour la Ville de Danville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La ville de Danville mandate ses conseillers juridiques afin d'entreprendre une procédure en Cour Supérieure afin d'obtenir une ordonnance afin que l'immeuble soit démoli par le propriétaire ou à défaut que la Ville de Danville soit autorisée à procéder à la démolition de cet immeuble aux frais du propriétaire ;
- La ville de Danville mandate ses conseillers juridiques afin d'entreprendre des procédures pour la vente pour taxes impayées de cet immeuble ;
- La directrice générale est mandatée par le Conseil de ville afin d'enchérir sur cet immeuble lorsque celui-ci sera vendu pour taxes non payées ;
- Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces mandats.

ADOPTÉ.

208-2016-Attribution du contrat pour la fourniture et l'installation de modules de skate park ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de module de skate park pour le projet du parc Mgr Thibault;

ATTENDU QUE des quatre (4) fournisseurs qui ont été invités à déposer une soumission, deux (2) ont déposé une soumission à la Ville de Danville;

ATTENDU QUE suite à l'analyse qualitative de ces soumissions, les résultats sont les suivants :

- Tessier Récréo-parc : 54,05
- Skate éducation : 51,92

ATTENDU QUE Tessier Récréo-parc est le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Tessier Récréo-parc est déclarée conforme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondée par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de services de Tessier Récréo-parc pour la fourniture et l'installation de modules de skate-park pour un montant total de 26 829,27\$, plus les taxes applicables ;
- La directrice générale est autorisée à signer tous documents nécessaires à l'octroi de ce contrat ;

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Guy Champoux : Monsieur Champoux veut avoir des nouvelles concernant son dossier de litige de clôture avec son voisin. Il veut savoir quand l'ordonnance sera rendue relativement au litige soumis à l'inspecteur désigné pour le règlement des litiges de clôtures en zone agricole. Monsieur Champoux est insatisfait du traitement de son dossier et des délais pour que la décision soit rendue. Il est d'avis que la directrice générale tente de retarder l'émission de cette décision.

Monsieur Louis Hébert, 98, rue Water : Il a une question sur la clôture installée par son voisin. Il veut savoir si la clôture a été autorisée et si un permis a été délivré pour l'installation de cette dernière. Monsieur Dia répond à monsieur Hébert que des interventions ont eu lieu avec son voisin puisque la clôture a été installée dans la bande riveraine et que des arbustes ont été coupés sans autorisation.

Son voisin devra replanter des arbustes pour remettre la bande riveraine en état. Il n'y a pas de permis qui a été délivré pour l'installation de la clôture et le voisin devra installer une clôture végétale afin de respecter la bande riveraine.

Madame Micheline Hébert : Elle veut savoir ce qu'on entend par une « clôture végétale ». Monsieur Oumar Dia lui explique qu'une clôture végétale peut être une haie de cèdres ou encore une haie d'arbustes ou d'arbres. Madame Hébert veut aussi avoir des précisions que la notion de clôture mitoyenne. Elle mentionne également que les bâtiments sur la rue Water à la hauteur de son domicile sont dans un état particulier de dégradation et que comme voisine, elle en subit des désagréments. Elle indique que depuis plusieurs années, on lui dit que la situation est en voie d'être réglée avec ses voisins et que malgré tout, l'état des bâtiments ne s'est pas amélioré. Monsieur Oumar Dia mentionne que l'un des bâtiments est la propriété du Ministère de l'Environnement et qu'il devrait être démolé sous peu. Pour ce qui est d'un de ses autres voisins, un permis de construction est toujours en vigueur pour cette propriété et le propriétaire est toujours dans le délai autorisé pour la réalisation des travaux projetés sur son garage. Une fois que le permis sera expiré, il sera possible de prendre des mesures si les travaux ne sont pas terminés.

Monsieur Michel Plourde : Il est d'avis que la municipalité devra éventuellement se pencher sur la réglementation spécifique pour les bâtiments dont la façade arrière donne sur la façade avant d'un autre bâtiment.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

Attribution du contrat pour le débroussaillage 2016 : ***Reporté à la prochaine assemblée***

209-2016-Attribution du contrat pour le fauchage 2016 :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le contrat pour le fauchage des bords de chemins de campagne soit attribué à monsieur Pascal Bégin pour la saison estivale 2016 selon les modalités suivantes :

- Environ 100 km de fauchage à 30,00\$ du kilomètre double ;
- Environ 2 jours de travail à l'heure pour faucher dans les domaines à 110\$/heure ;

ADOPTÉ.

210-2016-Offre de service de monsieur Gaétan Desrochers pour l'entretien d'une portion du lot 4 077 590 sur lequel se trouve le réservoir d'eau potable de la municipalité – 325\$:

ATTENDU QUE monsieur Gaétan Desrochers entretient depuis quelques années le lot 4 077 590 du cadastre du Québec, lequel est adjacent à sa propriété, et sur lequel se trouve le réservoir d'eau potable de la municipalité ainsi qu'une station de pompage ;

ATTENDU QUE monsieur Gaétan Desrochers demande à la municipalité une compensation financière de 325\$ pour cet entretien ;

ATTENDU QUE cette demande est raisonnable et qu'elle correspond au montant reçu antérieurement par monsieur Gaétan Desrochers pour cet entretien ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois , secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité d'accepter l'offre de monsieur Gaétan Desrochers et de lui octroyer la somme de 325\$ pour l'entretien du lot 4 077 590 du cadastre du Québec au cours de la saison estivale 2016.

ADOPTÉ.

Monsieur Roch Hamel, directeur des travaux publics : Monsieur Hamel profite du fait qu'une résolution vient d'être adoptée pour ce lot afin de vérifier auprès des élus si une autorisation a été donnée à un citoyen pour le prélèvement de l'eau des érables situés sur ce terrain. Monsieur Hamel informe le Conseil qu'il s'est fait demander par d'autres citoyens s'il était possible pour eux de prélever cette eau d'érable et si une entente existait entre la municipalité et le citoyen la prélevant actuellement. Les membres du Conseil de ville indiquent qu'une telle demande leur a déjà été effectuée dans le passé, mais qu'il faudrait retrouver la résolution adoptée pour vérifier les modalités et la durée de cette autorisation.

211-2016-PAARRM 2016-2017 : Confirmation du montant du budget discrétionnaire de la députée Mme Karine Vallières pour Danville (37 351\$) et détermination des travaux qui seront effectués ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Municipalité identifie les chemins suivants :

- Rue Castlebar, dans le secteur de Kingsey Station (2/3);
- Chemin Tremblay (1/3);

comme des priorités au niveau du surfacage et que le Conseil de ville de Danville investisse la subvention de 37 351\$ reçue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2016-2017 sur les chemins ci-haut priorisés.

ADOPTÉ.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

212-2016-CPTAQ – Foresterie Brouillard et Tétreault S.E.N.C – demande pour un lotissement et une aliénation de lots situés en zone agricole dans le but de réaliser une vente ;

ATTENDU QUE Foresterie Brouillard et Tétreault S.E.N.C fera l'acquisition d'une terre boisée d'une superficie de 289,88 acres (lot 4 077 431), appartenant à Québec en Fleurs, laquelle acquisition est conditionnelle à l'achat d'une autre terre boisée d'une superficie de 7,68 acres (lot 4 079 757), appartenant à Ferme Blondeau 2000 Inc., le tout afin de désenclaver le lot 4 077 431 et de lui donner un accès à une voie publique;

ATTENDU QUE l'acquisition du lot 4 079 757 permettra au demandeur d'avoir accès à la route 116;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la CPTAQ autorise Ferme Blondeau 2000 Inc. à morceler sa propriété, soit séparer le lot 4 079 757 du reste de sa terre afin de permettre au demandeur d'acquérir les lots 4 077 431 et 4 079 757 pour une exploitation forestière;

ATTENDU QUE la demande de Foresterie Brouillard et Tétreault S.E.N.C. est conforme à la réglementation d'urbanisme de la ville de Danville;

ATTENDU QU'il ne saurait en résulter aucun impact négatif sur l'activité agricole du secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la demande de Foresterie Brouillard et Tétreault S.E.N.C. et d'autoriser le lotissement et l'aliénation de lots situés en zone agricole de manière à réaliser une vente en milieu agricole.

ADOPTÉ.

Retour sur le dossier de M. Louis et Mme Maria Paquet – vente d'une parcelle de lot à 1\$ ou à 1\$/pi?;

Après discussion, le Conseil de ville réalise qu'il y a eu un problème de compréhension entre les élus au niveau du prix de vente dans le dossier de vente d'une parcelle des lots Mincavi à M. Louis et Mme Maria Paquet. Il est donc convenu de mandater l'urbaniste de la municipalité, monsieur Oumar Dia, afin d'étudier deux possibilités dans ce dossier, à savoir :

- Réalisation de la vente selon les termes et modalités énoncées dans la résolution no. 146-2016 ;
- Vente d'une parcelle d'une largeur de 1 mètre en marge arrière des lots 4 835 767 et 4 835 202, le tout pour un montant de 1\$, les acheteurs devant assumer les frais de notaire et d'arpentage nécessaires à la réalisation de la vente ;

Suite au choix qui sera effectué par M. Louis et Mme Maria Paquet, le conseil de ville adoptera une résolution officielle au mois de juin afin d'entériner les modalités finales de la vente d'une parcelle des lots Mincavi détenus par la ville de Danville à M. et Mme Paquet.

SERVICE INCENDIE

214-2016-Adoption du règlement d'emprunt 159-2016 décrétant un emprunt de 250 000\$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville désire remplacer une unité d'urgence pour le service incendie de la ville de Danville et que le coût estimé de cet achat est de 250 000\$ pour la boîte et le porteur ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ses acquisitions ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par monsieur Patrick Dubois à une séance de ce conseil tenue le premier (1^{er}) jour de février 2016 ;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR PATRICK SATRE

APPUYÉ PAR : MONSIEUR PATRICK DUBOIS

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 159-2016 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète, par le présent règlement, les achats suivants :

- Acquisition d'une boîte d'unité d'urgence neuve et d'un porteur usagé pour un montant total de 250 000,00\$;

ARTICLE 3

Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 250 000 \$ pour l'application du présent règlement et, pour se procurer cette somme, autorise un emprunt jusqu'à concurrence du même montant.

ARTICLE 4

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 5

L'emprunt sera remboursé en 10 ans.

ARTICLE 6

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Ville de Danville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 3.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ.

215-2016-Autorisation pour appel d'offres l'achat d'un camion porteur pour une unité d'urgence pour le service incendie ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le service incendie de la ville de Danville est autorisé à lancer un appel d'offres pour l'achat d'un camion porteur pour une unité d'urgence pour le service incendie, l'octroi du contrat étant conditionnel à ce que le règlement d'emprunt 159-2016 décrétant un emprunt de 250 000\$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie soit accepté par les personnes habilitées à voter ainsi que par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉ.

DEMANDES DIVERSES

216-2016-Pneus Vachon – demande d'appui afin que la municipalité fasse pression auprès des distributeurs internet afin que la municipalité soit mieux desservie au niveau des services haute vitesse

ATTENDU QUE le 27 avril 2016, les propriétaires de Pneus Vachon Inc. ont fait parvenir à la Ville de Danville une lettre de demande de soutien afin que la Ville de Danville fasse pression pour que la couverture internet haute vitesse soit améliorée sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la technologie avance rapidement et que plusieurs entreprises du territoire ont besoin d'un accès à internet haute vitesse pour faire fonctionner leurs logiciels et être performants au sein de leur entreprise ;

ATTENDU QUE la couverture internet de faible qualité sur le territoire de la Ville de Danville pourrait être un facteur de délocalisation des entreprises ou encore un facteur empêchant une nouvelle entreprise de s'installer sur le territoire de la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville fasse parvenir une lettre aux fournisseurs Internet de la région afin de les enjoindre à améliorer la couverture de service sur le territoire de la ville de Danville, notamment au niveau du déploiement du réseau de fibres optiques sur le territoire.

ADOPTÉ.

Mme Marilou Ferlandt – Utilisation d'un local pour la réalisation d'un projet artistique durant tout le mois de juin ;

Considérant que l'aide demandée est pour une entreprise privée et que la municipalité ne possède pas de local disponible durant cette période, il est convenu de refuser cette demande.

217-2016-Corporation de l'étang Burbank – demande de soutien financier pour la journée Portes ouvertes (500\$);

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité de faire droit à la demande d'aide financière de la Corporation de l'étang Burbank pour l'organisation de la 14^e édition de la fête des oiseaux migrateurs de Danville qui se tiendra les 8,9 et 10 octobre 2016 et de verser à cet organisme la somme de 500\$ afin d'obtenir le plan de commandite « Plume d'or ».

ADOPTÉ.

Société d'histoire du comté de Richmond – relance pour une demande de soutien financier pour le projet de création d'un musée pour la société dans le Manse ;

Considérant que cette dépense n'était pas prévue au budget et après discussion, il est convenu de ne pas participer financièrement à ce projet.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Roger Blanchet : Question de la peinture des bornes-fontaines – il a fait des recherches au niveau des couleurs des bornes-fontaines et des codes couleur en fonction des pressions dans le système d'aqueduc de la municipalité. Il indique qu'il est d'avis que la municipalité ne peut pas procéder à la peinture des bornes-fontaines puisque des codes de couleurs existent. Le maire remercie monsieur Blanchet pour l'information et il indique que des vérifications supplémentaires seront faites avant de donner l'aval au projet.

CORRESPONDANCE (pour information)

- Mme Lucie Cormier – Information sur les coupures du programme « Fondation bon départ » ;
- Légion Royale Canadienne Filiale 15, Richmond : invitation à la parade de la Fête du Canada le dimanche 3 juillet 2016 à 14h00 sur le rue Adam à Richmond ;
- MAMOT – Autorisation pour le règlement d'emprunt 156-2016 autorisant un emprunt de 100 000\$ pour l'acquisition d'équipements de voirie (pick-up, remorque et loader)
- Fondation du CSSS des Sources – Campagne de financement régionale ;
- Les Partenaires de la Petite Enfance – lancement de deux outils pour faciliter l'entrée à la maternelle (un napperon et une capsule vidéo disponible sur le site de la commission scolaire)
- Cœur villageois – Confirmation que Danville est officiellement reçu « Cœur villageois »

VARIA

OTJ – Entrevues pour les animateurs de cet été :

Explication donnée par madame Boissé au niveau des entrevues. Cette année, il y a des animateurs de Danville, mais aussi de l'extérieur du territoire. Une priorité a été donnée aux gens de Danville à compétence égale.

Les animateurs pour cet été seront :

- ❖ Mme Renée-Lyne Bazin (Coordo et polyvalente)
- ❖ M. Jeremy Gagné (ancien, groupe des grands)
- ❖ Mme Maude Charpentier (polyvalente) ;
- ❖ Mme Gabrielle Deslandes (groupe des petits);
- ❖ Mme André Marcotte (groupe des moyens);
- ❖ Mme Marianne Larrivée (groupe des grands) ;
- ❖ M. Edward Boisvert (1 jour par semaine, groupe des moyens) ;
- ❖ Mme Kézia Provencher (groupe des petits) ;
- ❖ Mme Janny Perreault (groupe des moyens) ;
- ❖ Mme Perle Deslandes (groupe des moyens) ;
- ❖ Mme Annie-Joële Boulanger (polyvalente) ;
- ❖ Mme Sara-Jane Roux (danse)

218-2016-Attribution du contrat pour l'achat d'une remorque pour rouleau d'asphalte :

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'attribuer un contrat pour l'achat d'une remorque pour rouleau d'asphalte ;

ATTENDU QUE suivant l'appel d'offres, les résultats sont les suivants :

- Insta-Mix : 7 850\$ pour une remorque de 18 pieds avec option power-back hydraulique à 700,00\$, le tout plus les taxes applicables ;
- Gator Canada : 7 550\$, pour une remorque de 16 pieds avec option power-back hydraulique à 600,00\$, le tout plus les taxes applicables ;
- Remorque Laroche : 8 200\$, pour une remorque de 18 pieds avec option de pompe hydraulique à 1995,00\$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE les prix soumis ne comprennent pas les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est « Gator Canada », mais que la remorque proposée est moins longue que les autres remorques et que la qualité de la remorque proposée n'est pas assez robuste pour les travaux requis.

ATTENDU QUE la longueur et la robustesse de la remorque proposée par le 2^e plus bas soumissionnaire est conforme aux besoins du service de la voirie municipale;

ATTENDU QUE les offres de services reçues se situent toutes en deçà de 25 000\$ et que, conséquemment, la ville de Danville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de Insta-Mix pour une remorque de 18 pieds au prix de 7 850\$, plus les taxes applicables ;
- La Ville de Danville accepte d'ajouter l'option de power-back hydraulique au coût de 700,00\$ plus les taxes applicables ;
- Le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel, est mandaté signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à cet achat ;

- Le financement de cet achat se fera par le biais du règlement d'emprunt no. 156-2016 ;

ADOPTÉ.

Madame Nathalie Boissé : Elle invite la population à venir assister à une soirée sur l'histoire de Danville qui aura lieu le vendredi 20 mai 2016 à compter de 19h00 à la Légion canadienne de Danville. Cette soirée sera animée par monsieur Robert McKeage pour les anglophones et par monsieur Normand Desharnais pour les francophones. L'activité est gratuite.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Guy Champoux : Il veut savoir si le directeur des travaux publics a pensé à l'option de faire installer un treuil à l'avant de la remorque afin de pouvoir tirer des choses avec celle-ci. Il est d'avis que ça serait une bonne chose à faire installer sur cette remorque et d'y penser dès l'achat. Le directeur des travaux publics répond que l'option n'a pas été pensée puisque cette remorque n'est pas destinée à ce type d'activité, mais qu'il allait étudier l'option de faire installer un treuil sur celle-ci et qu'il allait évaluer les besoins du garage municipal.

Monsieur Gilles Lacroix : Il invite la population à venir assister à la journée de l'arbre qui aura lieu samedi le 21 mai. Il informe également les gens présents que le projet de modification et d'amélioration des passerelles de l'étang Burbank avance beaucoup plus vite que prévu et il invite la population à venir voir l'avancement du projet. Une question est posée à savoir combien d'arbres seront distribués samedi prochain? Réponse de monsieur Lacroix : environ 800 arbres pour la Corporation de l'étang Burbank, plus une centaine d'arbres de l'école ADS.

219-2016-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h35, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ.

MOT DE CLÔTURE DU MAIRE

DATE DES PROCHAINES RENCONTRES :

- ❖ PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : LE LUNDI 6 JUIN 2016

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.